



Demande d'adoption par le beau pere de ma fille

Par **paucot**, le **25/02/2008** à **14:35**

Bonjour,

Je suis divorcé depuis 1989. De ce mariage j'ai eu une fille agée maintenant de 23 ans. Ma première épouse est remariée (avec une personne qui a 4 enfants).

Pour une raison d'héritage ce monsieur désire que ma fille ait les memes droits que ses propres enfants et pour cette raison il désire introduire une demande d'adoption.

Quels sont les effets d'une telle procédure ? Mes droits vis à vis de ma fille change-t-il ? Les conséquences d'une telle procédure

Merci